

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32002 – “ Vallée de l'Escaut en aval de Tournai ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32002 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site est essentiellement composé de "coupures" ou noues (isolées ou non du cours de l'Escaut), échelonnées le long du cours du fleuve (de Ramegnies à Helkn) et de prairies ou bois humides avoisinants, milieux alluviaux relictuels d'un grand intérêt biologique, notamment en tant que maillons du réseau écologique globalinéal. Des prairies humides ainsi que quelques phragmitaies reliques, constituent des relais migratoires et des sites de nidification importants pour l'avifaune régionale. Les intérêts entomologique et herpétologique sont très importants pour la région.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
3150	3,13 ha	C	
6430	2,39 ha	C	
3260	0,26 ha	C	
91E0*	0,15 ha	C	UG 7

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition fluitantis et du Callitricho-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1134	<i>Rhodeus sericeus amarus</i>	Bouvière	P				C

1149	Cobitis taenia	Loche de rivière	P				C
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P				C
A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver			0-5 i	5-50 i	-
A055	Anas querquedula	Sarcelle d'été				2-10 i	-
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux		0-1 p		0-5 i	-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin			1 i		-
A132	Recurvirostra avosetta	Avocette élégante				2-29 i	-
A140	Pluvialis apricaria	Pluvier doré				2-115 i	-
A151	Philomachus pugnax	Combattant varié				5-35 i	-
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde				P	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P	5-100 i	-
A166	Tringa glareola	Chevalier sylvain				0-6 i	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	2 p				-
A272	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir		20-30 p			-
A295	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs		0-1 p			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32002 - " Vallée de l'Escaut en aval de Tournai ".

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN